

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Sofame Technologies Inc.

interdit à Sham S. Ahmed, Brian Dillon, John Gocek, Luc Mandeville, Robert Presser et Fahim Samaha d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Sofame Technologies Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 septembre 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 31 janvier 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0021

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.